



Association de chasse de Toctoucau Lesticaire

Règlement intérieur

1. **Cartes de chasse**, l'attestation d'assurance, le permis et sa validation sera demandée le jour de l'inscription
2. **Les jours de lâcher**, rassemblement à la cabane à partir de 7h30 afin de obligatoirement se faire enregistrer dans le but de créer un **bulletin de participation** mis dans une urne qui servira au tirage au chapeau ayant lieu à 11h30. Ce tirage a lieu sans discernement ; les chasseurs intéressés par tel ou tel gibier négocieront ensuite entre eux, s'ils le veulent. Les chasseurs non servis le au prochain lâcher. **Il est OBLIGATOIRE de porter un vêtement ou un couvre chef fluo, tous les jours de chasse, exception, lors de la chasse au poste.**
3. **Civilité** : un gibier présenté endommagé sera conservé par de l'auteur qui ne pourra prétendre au 1^{er} tirage.
4. **Des points de départ de chasse** : seront définis par le Président ou son délégué, qui déclenchera le début de la chasse.
5. **La veille des jours de lâcher**, les sociétaires sont invités à participer aux lâchers aux horaires définis par le président. . **Le samedi après midi, veille de lâcher la chasse est fermée.**
6. **En fin de saison** et en fonctions des dispositions budgétaires, il sera organisé des « **Lâchers Plus** » pour lesquels une participation financière sera demandée. Il conviendra impérativement de se faire inscrire au moins une semaine au préalable.
7. **Droit de chasse** : tous les jours, suivant les dispositions règlementaires et restriction du point n°2 ci-dessus.
8. Il sera possible d'avoir un **invité** les jours de lâcher à condition de prévenir le bureau une semaine au préalable. Une participation sera requise (**voir tarifs annuels**).
9. **Respectez et faites respecter** :
 - Les panneaux de réserve de chasse et d'interdictions, les limites du territoire ainsi que les distances règlementaires par rapports aux habitations et zones de pacage (chevaux). Ramassez vos douilles.
 - Pour les battues la notion de **RESPECT, COURTOISIE** envers les chasseurs, les piqueux et Lieutenant de Louveterie et les utilisateurs de la nature, sera soumis a sanction.
10. **Le tir du chevreuil** est interdit en dehors des battues organisées par l'association. Un supplément financier est demandé à chaque chasseur désirant participer aux battues ; il est concrétisé par l'apposition d'un « **timbre Grand Gibier** » sur les cartes de droit de chasser de l'association. A l'instar des lâchers, les inscriptions sont prises en début de chasse à la cabane. Port du gilet fluo et trompe de chasse sont obligatoires. Le gibier est dépecé sur place, réparti au tirage au chapeau et distribué équitablement au cours de la saison.
11. **Le tir du sanglier** : la carabine est interdite, vue la proximité des habitations
12. **La chasse du « LIEVRE » est fermée cette saison pour améliorer la reproduction**
13. **Sanctions** :
 - Chaque chasseur est tenu de laisser examiner son coffre de voiture par le garde-chasse ; des contrôles inopinés pourront être pratiqués après chaque matinée de lâcher. Le fautif risque l'exclusion de l'association.
 - Les jours de lâcher, la chasse est interrompue de 11h30 à 14h.
 - Les matins de lâcher, les chiens devront être tenus en laisse ou dans les véhicules avant et après l'action de chasse.
 - Pour des raisons évidentes de sécurité, il est demandé à ce que les fusils soient déchargés (vides, cassés ou culasse ouverte) aux abords de la cabane.
 - Les journées de « **Lâchers Plus** », ne seront autorisés à chasser le dimanche après midi et le lundi **que les personnes inscrites pour ces lâchers.**
 - Tout manquement aux règles de sécurité, ou de courtoisie donnera lieu à **une amende, une exclusion temporaire ou définitive** sur décision du Conseil d'Administration.
14. ***Barèmes des amendes** :
 - Défaut de cartes de sociétaire ou manquement à la sécurité : **200 Euros**
 - Toutes autres infractions donneront lieu à une amande forfaitaire de **50 Euros**.

Un rappel : Chaque chasseur doit connaître ses droits mais aussi ses devoirs à la chasse.